

sapeur-pompier + volontaire = moi aussi

Rejoignez les sapeurs-pompiers de Beauzac !

Réunion d'information publique : La sécurité est l'affaire de tous



Mercredi 26 octobre à 20 h 30

Espace la Dorlière - salle du haut - 43590 BEAUZAC

Les sapeurs-pompiers de Beauzac n'attendent que vous !

sapeur-pompier **+ volontaire = moi aussi**

Rejoignez les sapeurs-pompiers de Beauzac !

Vous pouvez vous engager à partir de 18 ans quelle que soit votre nationalité si votre casier judiciaire est vierge (voir conditions particulières au SDIS 43).

Comment devenir volontaire ?

Adressez-vous au Service Départemental d'Incendie et de Secours de votre lieu de résidence. Les conditions d'aptitude physique et médicale sont vérifiées. Vous exercerez les mêmes missions de secours que les professionnels.

Une formation adaptée, initiale et continue

La formation dispensée permet de vous former aux gestes qui sauvent, à la lutte contre les incendies, de vous perfectionner et spécialiser. Progressivement, au rythme de l'acquisition de vos compétences, vous serez engagé sur le terrain.

Les droits et devoirs du volontaire

Cet engagement citoyen donne droit à des indemnités horaires et à une protection sociale spécifique. Le sapeur-pompier volontaire donne librement le temps qu'il a choisi. Il peut rompre son engagement à tout moment.

L'activité des volontaires

Les missions confiées aux sapeurs-pompiers volontaires sont principalement le secours à personne (65%), la lutte contre les incendies (8%), les accidents de la route (7%).

Les sapeurs-pompiers sont également les principaux formateurs du grand public aux gestes de premiers secours.

pour plus d'infos

Bruno THESSOT, chef de centre

**CI de Beauzac
le Suc de Chabanou
43590 BEAUZAC**

**tel : 06.32.33.61.05
email : brunothessot.bzc@sdis43.fr**

